

TAILLIS A CROISSANCE RÉDUITE

N° 273111 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

Irrégulier et lâche

Couvert en % **40 à 60**

Hauteur moyenne en mètres à 50 ans **3 à 5**

Densité en nombre de cépées par hectare **500 à 1500**

Volume en stères par hectare **15 à 40**

Brins flexueux, de faible dimension, fréquente descentes de cimes

Classe IV du Chêne pubescent (Étude auto-écologique du Cemagref)

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Stations sèches, sur pente moyenne à forte.

Sols superficiels, faible volume de terre, limitant la croissance racinaire.

Variantes :

- Présent parfois dans l'étage mésoméditerranéen supérieur, infiltré de Chêne vert.
- Surétage clair de Pin sylvestre médiocre (voire de Pin d'Alep en limite inférieure).
- En transition avec la hêtraie sèche d'altitude (limite supérieure).

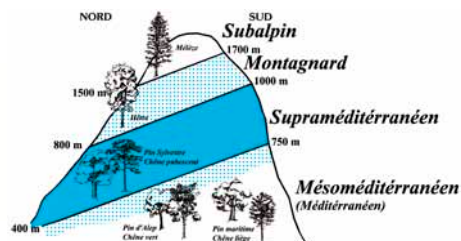
MOYEN-PAYS MONTAGNE

Ce peuplement occupe les stations sèches de l'étage supraméditerranéen, voire du bas de l'étage montagnard.

Fréquent, il se situe généralement sur les plateaux à affleurement calcaire, les zones de pente calcaire, ou cailloutis.

Clair, irrégulier, de faible hauteur et avec des tiges tortueuses, il ne présente guère d'intérêt pour la production de bois. Par contre, son intérêt est certain dans la protection et le maintien des sols.

Dans l'étage mésoméditerranéen, le Chêne pubescent laisse place au Chêne vert (n°274111).



Les « taillis à croissance réduite » sont caractéristiques des sols superficiels. Ils ont un rôle important dans la protection des sols contre les phénomènes d'érosion.



Très souvent sénescents, ces peuplements sont affectés par des descentes de cimes importantes. Leur aptitude à rejeter de souche est très aléatoire.

La pérennité de ces peuplements est incertaine.



Production faible, 1 à 2 m³ par hectare et par an. Ressource souvent difficilement mobilisable en raison des difficultés d'accès, utilisable comme bois de chauffage.

La valorisation par plantation est illusoire.



Rôle de protection des sols. Risque d'érosion fréquent.



Peuplement ouvert, pouvant abriter des espèces rares. Rôle paysager souvent important.



Très faible intérêt pastoral.



*Gérer en taillis simple
ou laisser évoluer
naturellement*



La truffe (Tuber melanosporum) peut occasionner des revenus complémentaires intéressants.

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE



Si cela est possible, il est préférable de s'orienter vers une gestion par parquets de quelques hectares.

Ce peuplement est rarement commercialisable (bois de faible dimension, accès difficile, etc.). Lorsqu'il peut l'être, une gestion en taillis simple avec une révolution de 40 à 60 ans (périodicité des coupes de rajeunissement), permet de maintenir dans le temps la densité et la vigueur des cépées. Elle assure un revenu au gestionnaire (bois de chauffage).

- ⚠ Lorsque le risque d'érosion est important, les coupes de rajeunissement doivent être conduites par parquets sur de petites surfaces.
- ⚠ Pour les taillis âgés de plus de 100 ans, compte tenu des incertitudes sur l'aptitude des souches à rejeter, surseoir à toute coupe.

NON INTERVENTION



Elle s'imposera le plus souvent.

GESTION POSSIBLE

TRAITEMENT JARDINATOIRE PAR ÉCLAIRCIE DE CÉPÉES



Elle peut avoir différents objectifs : environnemental, pastoral, cynégétique, etc. Elle peut être préconisée dans certains documents d'objectifs Natura 2000 (Annexe fiche n° 355310).

Elle associe, une coupe d'éclaircie par cépées entières maintenant plus de 30% du couvert, en gardant des grosses cépées uniformément réparties sur l'ensemble de la surface et l'entretien par pâturage ou par intervention mécanique (broyage).

GESTION DÉCONSEILLÉE



ÉCLAIRCIE



*L'éclaircie doit être envisagée sous la forme de travaux de **nettoiement**, c'est-à-dire en ne prélevant que les brins dominés et en maintenant le couvert fermé.*

La réalisation d'éclaircies dans un but de conversion du taillis (évolution vers futaie feuillue) est impossible. Elle risque de provoquer à terme une réduction de l'ensouchement. La régénération par glandée est aléatoire.

Ce mode de traitement ne garantit donc pas la pérennité du peuplement.

- ⚠ L'éclaircie ne se justifie que dans des cas très particuliers, tels que des aménagements paysagers ou de Protection des Forêts Contre les Incendies.
- ⚠ Dans tous les cas, l'intervention devra être particulièrement prudente (prélèvement faible, exploitation des brins dominés) et être **conduite sur de petites surfaces**.

INTERDITS



TRANSFORMATION PAR PLANTATION

La transformation à des fins de production de bois est utopique. Les risques d'échecs sont importants. Le potentiel de la station est très faible.

COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.